

ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2015 A SAINT-GEORGE

RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2014

Constituée le 17 mars 1994, SADEC SA, Société Anonyme pour le traitement des **DE**chets de la Côte, a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

SADEC remplit les **tâches communales** qui lui sont **déleguées par les communes** en application de la loi vaudoise sur les déchets, du 13 décembre 1989, pour le périmètre de réception de «La Côte».

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du pied du Jura.



SOMMAIRE :

1. Conseil d'administration.....	page 3
2. Organisation de SADEC SA.....	page 4
3. Principaux dossiers 2014.....	page 4
⊗ Révision du Plan cantonal de gestion des déchets (PGD)	
⊗ Concept harmonisé de la taxe au sac	
⊗ Container à cadavres d'animaux de compagnie	
⊗ Station de transfert route-rail	
⊗ Analyse du cycle de vie (ACV) des plastiques	
⊗ Campagne de communication Responsables.ch	
⊗ Elimination des boues d'épuration	
⊗ Animations dans les écoles	
⊗ 20 ans de SADEC SA	
4. TRIDEL.....	page 11
5. Conclusions.....	page 11

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de douze membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- deux administrateurs pour la Commune de Nyon ;
- un administrateur pour la Commune de Gland ;
- un administrateur pour la Commune de Rolle ;
- un administrateur pour la Commune d'Aubonne ;

Ces cinq administrateurs sont proposés par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres administrateurs sont élus par les assemblées des syndicats des districts concernés. Ils ne doivent cependant pas faire partie des autorités communales de Nyon, Gland, Rolle ou Aubonne. En 2014, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Président	M. Olivier Fargeon, Municipal, Gland
Vice-Président	M. Olivier Mayor, Municipal, Nyon
Administrateurs	Mme Monique Bersier, Syndique, Vinzel
	M. Patrick Barras, Municipal, Chésereux
	M. Antonio Bilardo, Syndic, Trélex
	M. Stephan Comminot, Syndic, Chavannes-des-Bois
	M. Christian Croisier, Municipal, Ballens
	M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal, Aubonne
	M. Michel Dubois, Syndic, Saint-Oyens
	M. Cédric Echenard, Municipal, Rolle
	M. Laurent Munier, Syndic, Tartegnin
	M. Claude Uldry, Municipal, Nyon

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises en séance ordinaire pour traiter des dossiers stratégiques de la société. Deux assemblées générales ont été convoquées pour présenter et faire valider les projets conduits par SADEC SA :

- le 5 juin 2014 à Tartegnin pour l'approbation des comptes 2013 ;
- le 30 octobre 2014 à Commugny pour la présentation du budget 2015.



Le Conseil d'administration a enregistré la démission au 31 décembre 2014 de Monsieur Laurent Munier, Syndic de Tartegnin. Nous réitérons ici nos remerciements à Monsieur Munier pour sa participation active à la bonne marche de notre société tout au long des huit années lors desquelles il a siégé au sein de notre organe. Le poste de Monsieur Munier sera repourvu lors de l'Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2015 à Saint-George.

2. Organisation de SADEC SA

Un changement de taille est intervenu dans l'organisation de notre société à la fin du mois de septembre 2014. En effet, les relations de travail nous liant à notre comptable Monsieur Roberto Houmard se sont achevées à cette date. Simultanément, notre société, qui a très longtemps collaboré avec le Service des finances de la Ville de Nyon pour la tenue de ses comptes, a pris la décision de gagner en autonomie et de voler de ses propres ailes en gérant elle-même toute la facturation ainsi que la comptabilité de l'entreprise, ceci à partir du 1^{er} janvier 2015.

De cette façon, nous pouvons être plus proches de nos actionnaires et avons la possibilité de réagir de façon plus rapide aux différentes demandes qui nous sont transmises en la matière.

Ainsi, une nouvelle collaboration s'est instaurée à partir du 1^{er} novembre 2014 avec la fiduciaire Nathalie Widmer, sous la forme d'un mandat de prestations, pour maîtriser désormais nous-mêmes tous les aspects comptables de la société.

Cette mue a également nécessité l'achat d'un nouveau logiciel de facturation et de comptabilité. Il s'agit du logiciel Crésus PRO.

Actuellement, la structure administrative de SADEC se compose donc comme suit :

- M. D. Christen, directeur (100%)
- Mme A. Kuiper, secrétaire (50%)
- Mme N. Widmer, comptable (env. 30% - mandat de prestations)

Sachant que Monsieur Houmard travaillait à un taux d'activité de l'ordre de 50%, il manque actuellement des ressources au sein de notre équipe pour accomplir l'entier des tâches qui lui sont dévolues, à plus forte raison que celles-ci ont évolué avec la reprise de l'entier des activités comptables ou encore avec la gestion de toute la logistique liée au concept harmonisé de la taxe au sac. Un nouveau poste à taux réduit devra être mis en place au cours de l'année 2015 pour pallier à cette situation.

3. Principaux dossiers 2014

© Révision du Plan cantonal de gestion des déchets (PGD)

L'article 31 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'article 16 de l'ordonnance fédérale sur le traitement des déchets (OTD) demandent aux cantons d'établir un plan de gestion des déchets (PGD). Le plan en vigueur a été adopté par le Conseil d'Etat le 26 mai 2004. Sa mise à jour périodique est exigée par l'article 16, al. 1 OTD. La toute première version de ce document datait de 1993.

Plusieurs chapitres ont été revus ou introduits en 2008 (déchets de l'épuration des eaux, résidus de l'incinération, déchets de chantier et matériaux d'excavation) et 2011 (déchets organiques). Une révision complète du plan s'impose aujourd'hui afin d'intégrer ces modifications, ainsi que les conséquences de l'évolution technique et légale.

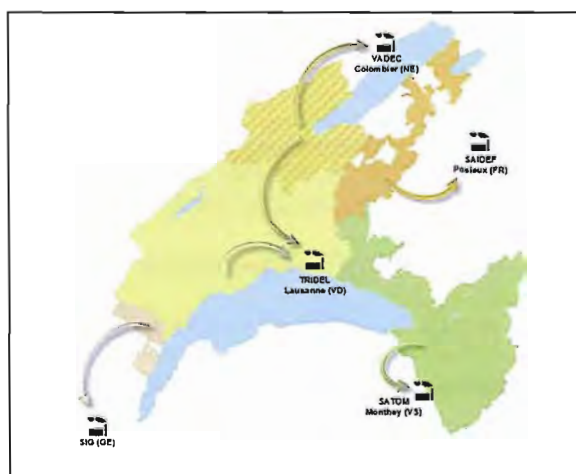


Fig. 1 - Zones d'apport des déchets incinérables

Ce texte s'articule autour de trois axes principaux :

1. **Contribuer à la préservation et à l'utilisation durable des ressources**
2. **Veiller à la pérennité de filières d'élimination sûres et respectueuses de l'environnement**
3. **Renforcer l'efficacité de l'organisation de la gestion des déchets dans le canton**

La version 2014 du PGD a été soumise en consultation du 1^{er} octobre au 30 novembre 2014. Notre société a transmis aux communes les renseignements relatifs à cette révision en les invitant à faire part de leurs éventuelles remarques et observations. Après avoir récolté les avis de nos communes, nous les avons transmis aux Autorités cantonales en les accompagnant de notre propre prise de position.

© **Concept harmonisé de la taxe au sac**

Après un premier exercice que l'on peut qualifier de réussi, malgré les inévitables soucis de jeunesse qui apparaissent lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une nouvelle organisation qui a des répercussions sur le quotidien des citoyens, 9 communes ont rejoint au 1^{er} janvier 2014 le concept harmonisé de la taxe au sac. Il s'agit des communes d'Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, Le Vaud, Prangins, Saint-Cergue, Saint-Livres, Signy-Avenex et Trélex, ce qui porte à 49 le nombre des communes de notre périmètre à avoir adopté ce système. Les conventions liant notre société à ces communes ont toutes été signées.

En outre, il est réjouissant de constater que de nouveaux périmètres de gestion des déchets ont également rejoint le mouvement à la même date. Il s'agit de GEDCHABLAIS (région d'Aigle) et de GEDERIVIERA (région Vevey-Montreux).

La situation dans notre périmètre en matière de taxation des déchets est désormais la suivante :

- 49 communes dans le « concept harmonisé » ;
- 5 communes avec leur propre taxe au sac ;
- 5 communes avec la taxe au poids ;
- 1 commune avec une taxe à l'ouverture.

La baisse moyenne du tonnage des ordures ménagères dans les nouvelles communes ayant rejoint le concept harmonisé est restée similaire à ce qui avait été observé l'année dernière, soit proche de 43%.



Il faut relever que, dans les communes de notre périmètre qui avaient introduit la taxe en 2013 déjà, la production d'ordures ménagères est restée stable (+1,1%) alors que l'on aurait pu craindre qu'un certain relâchement s'installe dans la population. Or, il n'en est rien puisque cette très légère hausse peut facilement s'expliquer par l'augmentation démographique.

Pour mémoire, une **cellule financière** a été mise en place par les périmètres concernés pour procéder au versement de la rétrocession des montants prélevés sur les sacs au titre de la taxe. Cette cellule financière est composée des directeurs des périmètres et se réunit 5 fois par année pour procéder à cette répartition (4 versements trimestriels + le décompte final). Il s'agit en effet de compiler les tonnages reçus des transporteurs et des usines d'incinération, de les contrôler et de les faire valider par la cellule financière avant de les communiquer à Tridel pour que l'argent puisse être versé aux périmètres, Tridel gérant le « pot commun » dans lequel l'argent de la rétrocession est collecté. Reste ensuite aux périmètres à reverser cet argent aux communes, là également sur la base des tonnages respectifs de sacs taxés collectés.

Pour l'année 2014, c'est un montant de CHF 368.55 HT qui a pu être versé par tonne collectée, montant duquel une participation de CHF 3,59 HT par tonne a été prélevée par le périmètre pour couvrir les frais liés à la bonne marche du concept harmonisé. Cela signifie que seules les communes ayant adhéré au concept harmonisé de la taxe au sac en assument les frais de fonctionnement. En effet, il ne serait pas équitable de faire fonctionner à l'aide du « ménage courant » un système auquel 11 communes du périmètre ont choisi de ne pas adhérer.

Pour l'année 2015, il a été décidé de fixer le montant de l'acompte trimestriel versé aux communes à CHF 350.- HT par tonne.

➤ Surveillance

Pour des questions d'équité entre communes et entre périmètres de gestion des déchets, SADEC se doit de certifier les tonnages annoncés et de vérifier le respect de la marge de tolérance maximale de 5% de déchets non-conformes admis selon convention. Cela ne peut se faire que par des contrôles « sur le terrain » et ceux-ci ont eu lieu entre les mois de mai et de juillet 2014 dans les 49 communes concernées de notre périmètre.

Cette tâche a été confiée à un mandataire externe dont les collaborateurs ont suivi la collecte communale des ordures ménagères. Les sacs non-conformes ont été sortis de la collecte et laissés sur place. Le taux de non-conformité a ainsi pu être mesuré.

Les résultats obtenus sont très réjouissants puisque toutes les communes respectent le taux maximal de 5%. Le taux le plus élevé constaté s'élève à 3.2% alors que 23 communes atteignent un taux de 0,0%. **Le taux moyen sur l'entier du périmètre est de 0,45%.** Le graphique ci-dessous vous donne un aperçu de la situation.

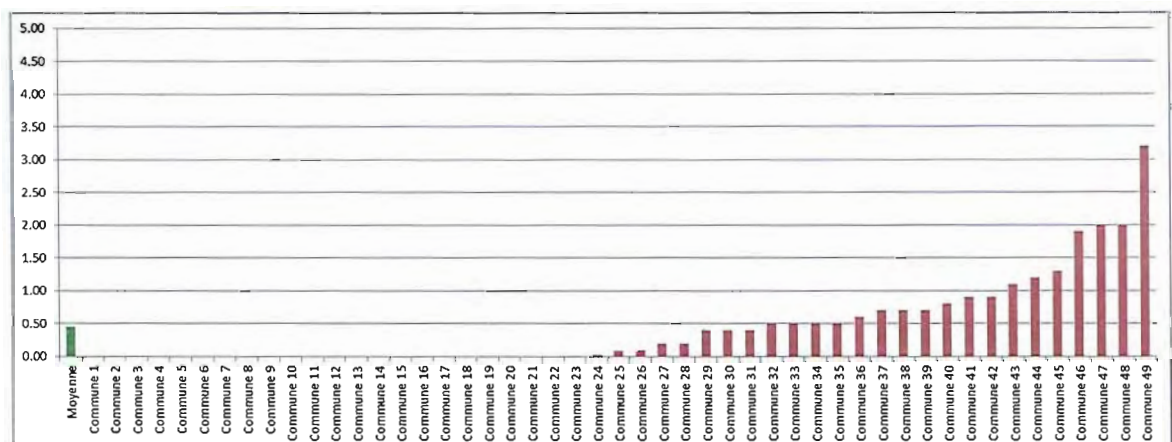


Fig. 2 – Taux de non-conformité par commune

Précisons encore que chaque commune a reçu de façon individuelle les résultats détaillés des constats effectués sur son territoire.

Au vu de l'importance des flux financiers en jeu, un **organe de contrôle** a été nommé par les périmètres. Il est constitué de deux représentants par périmètre et d'un représentant de l'organe de révision de Tridel. Cet organe de contrôle a pour tâche de contrôler l'intégralité du système, en particulier les flux financiers, les activités de la cellule financière et les activités des périmètres en relation avec le concept harmonisé. Les représentants de SADEC au sein de cet organe de contrôle sont :

- Monsieur Michel BURNAND, Syndic de Vich,
- Monsieur Agrippino CARDELLO, Municipal à Perroy

Cet organe établit un rapport annuel qui fait l'objet d'une distribution aux actionnaires de chaque périmètre.

© Conteneur à cadavres d'animaux de compagnie

Depuis une quinzaine d'années environ, notre société gère un conteneur frigorifique d'environ 2m x 3m situé non loin de nos bureaux, au Chemin des Marais à Nyon. Cette installation est destinée à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie des 32 communes de l'ancien District de Nyon. Il peut également recevoir les cadavres d'animaux retrouvés morts en bord de route par les services de voirie communaux, ainsi que par les forces de l'ordre.

Dans le cadre des travaux que mène la Ville de Nyon pour la construction de son nouveau centre de voirie et de sa nouvelle déchèterie, l'emplacement de ce conteneur entre en conflit avec les nouveaux accès prévus et son déplacement doit être envisagé.

Cela sera également l'occasion de profiter des travaux à effectuer pour remettre aux normes sanitaires actuelles une installation qui n'y satisfait plus.

© Station de transfert route-rail

Déposé à l'enquête publique au mois de décembre 2013, simultanément à l'étude d'impact sur l'environnement y relative, le projet de station de transfert route-rail a obtenu un permis de construire de la part des Autorités de la Ville de Gland le 17 avril 2014.

En parallèle, l'autorisation de construire la voie ferrée de raccordement nous est parvenue des CFF le 12 juin alors que l'Office fédéral des transports nous donnait son approbation le 21 août 2014.

Après une analyse détaillée des différentes variantes et des risques et opportunités liés à chacune d'entre elles, le Conseil d'administration a décidé de privilégier la variante proposant **l'aménagement d'une place de transbordement route-rail sans station de compactage.**

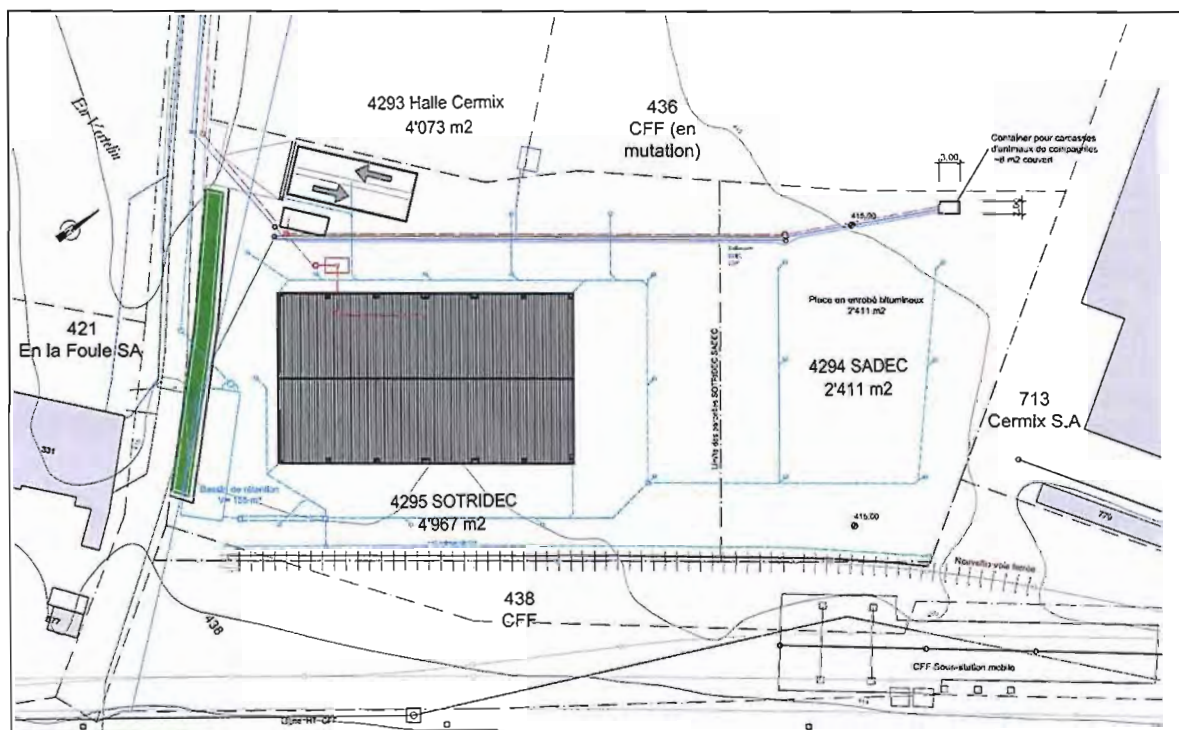


Fig. 3 – Plan de situation des projets SADEC/SOTRIDEC

C'est donc cette variante qui a été présentée aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 30 juin 2014.

La parcelle n°4294 du cadastre de la Commune de Gland a donc été acquise par nos soins en date du 19 décembre 2014 pour le montant de CHF 687'135.- auquel s'ajoutent les droits de mutation et frais de notaire.

Un emprunt auprès de Postfinance d'une durée de 20 ans au taux de 1,98% a permis de financer cet achat. Un second emprunt sera constitué en temps utile pour le financement des travaux. Rappelons également qu'un montant de CHF 300'000.- sera prélevé sur le compte n° 9260.03 « Réserve pour investissement futur ».

Les travaux de construction de cet ouvrage ont démarré au début du mois d'avril et devraient s'achever un peu avant la fin de l'année 2015.

⊙ **Analyse du cycle de vie (ACV) des plastiques**

Depuis l'introduction du principe de causalité à travers la taxe au sac dans grand nombre de communes vaudoises, les ménages demandent que des filières de tri des plastiques soient mises à disposition afin de réduire le volume des déchets incinérés et partant le nombre de sacs utilisés.

Les déchets plastiques peuvent être valorisés principalement par deux filières : le recyclage et l'incinération. Le recyclage permet essentiellement d'économiser de la matière, alors que l'incinération, grâce à la valorisation de l'énergie produite sous forme d'électricité ou de chaleur, permet de remplacer des combustibles fossiles (pétrole, gaz,...). Afin d'évaluer leur pertinence du point de vue environnemental, les périmètres vaudois de gestion des déchets, avec le soutien du Canton de Vaud, ont effectué une analyse de cycle de vie de ces filières (écobilan) pour différents types de plastiques recyclables.

D'un point de vue environnemental, les résultats de cette analyse montrent une faible tendance favorable au recyclage par rapport à l'incinération. Cette situation est directement liée à la qualité du tri et au rendement énergétique de l'usine de valorisation thermique des déchets. Toutefois, l'avantage environnemental constaté doit être mis dans la balance avec les coûts d'une telle collecte séparée des emballages plastiques.

En l'absence d'une taxe anticipée sur les emballages plastiques (sauf pour les bouteilles en PET), les coûts liés à la collecte et à la valorisation des plastiques sont à la charge des communes, respectivement des contribuables. Le surcoût éventuel de la filière de recyclage doit être reporté sur la taxe forfaitaire, complémentaire à la taxe au sac.

Ainsi il convient de favoriser en priorité le retour aux points de vente du PET, des flaconnages ou bouteilles plastiques et du polystyrène expansé et de collecter avec les ordures ménagères les plastiques souillés, les plastiques souples et les plastiques durs de petites dimensions. La consigne peut être formulée comme suit : « Recyclez ce qui est facile à collecter en termes de logistique et de qualité obtenue, puis incinérez les autres plastiques ménagers ».

Les résultats détaillés de cette étude peuvent être obtenus sur simple demande auprès de notre secrétariat.

⊙ **Campagne de communication Responsables.ch**

Les périmètres de gestion des déchets et le Canton de Vaud mènent une campagne de sensibilisation auprès du grand public depuis maintenant 3 ans. Les citoyens vaudois ont pu découvrir les personnages des 5 thèmes, tour à tour sur le chemin du travail, dans les lieux publics ou encore dans les lieux de loisirs.



Fig. 4 – Visuels de la campagne Responsables.ch

En 2014, plusieurs giron de jeunesses ont adhéré à cette campagne en utilisant des gobelets réutilisables consignés, en affichant les visuels de la campagne de sensibilisation sur le site de la manifestation ou encore en mettant en place une logistique de tri des déchets efficace.

En parallèle, un concours de « lifehacks » a été organisé, destiné principalement au public jeune, en collaborant avec le « youtubeur » dénommé le Grand JD, personnalité très connue des adolescents. Ce concours consistait à redonner vie à un ou des objets usagés en les détournant de leur fonction initiale pour en faire un nouvel objet utile dans la vie quotidienne.



Fig. 5 – « Lifehack » vainqueur du concours

Ce concours a été un grand succès puisque la vidéo mise en ligne avec la collaboration du Grand JD a été visionnée plus de 100'000 fois !

Au final, ce sont plus de 20 réalisations qui ont été retenues pour être soumises aux délibérations du jury. Le projet vainqueur (voir photo ci-contre) consiste en une étagère de bricolage dont les tiroirs sont constitués de vieux bidons en plastique.

Son auteur a ainsi remporté une console de jeux vidéo.

© Elimination des boues d'épuration

L'année 2014 a débuté sous de mauvais auspices avec la confirmation tardive de la hausse importante des tarifs d'incinération des boues d'épuration tant de la part de l'incinérateur de Vidy (+5.-/tonne) que de celui de SAIDEF-Posieux (+30.-/tonne). En effet, après avoir proposé plusieurs années durant un prix d'élimination des boues volontairement bas pour compenser le surcoût lié aux transports, SAIDEF a changé de politique tarifaire. Ces modifications de tarif ont rompu l'équilibre qui était en place dans notre périmètre au niveau des frais de transports des différentes STEP et ont créé par la même occasion une inégalité de traitement en pénalisant lourdement les STEP devant livrer leurs boues à SAIDEF (qui, rappelons-le, n'accepte que des boues digérées).

Après avoir vainement combattu ces hausses avec l'aide et le soutien du périmètre voisin VALORSA, SADEC a mené une réflexion globale sur le financement de l'élimination des boues dans le périmètre. Les représentants des différentes stations d'épuration ont été associés à ces réflexions et un accord validé par toutes les parties a pu être mis en place dans un esprit de solidarité régionale, permettant de corriger les distorsions apparues avec les changements de tarif évoqués ci-dessus.

Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2015, SADEC corrigera ces distorsions en appliquant un tarif différencié selon la destination des boues. La refacturation des frais d'élimination des boues que fera SADEC sera différente selon que les boues partent sur Lausanne (Vidy ou TRIDEL) ou sur Posieux (SAIDEF),

cette différence permettant de compenser les surcoûts de transport à charge des STEP qui doivent éliminer leurs boues à Posieux. En fonction des tonnages éliminés et de leur destination, une péréquation sera effectuée en début d'année 2016 pour facturer un montant supplémentaire aux stations d'épuration pour les boues livrées à Lausanne (Vidy ou TRIDEL) alors qu'un montant équivalent sera restitué aux stations pour les boues éliminées à Posieux (SAIDEF).

D'une façon plus générale, nous devons constater que les discussions politiques et techniques sur la gestion des boues sont très serrées tant pour 2015 que pour les visions à moyen et long terme. La révision du Plan cantonal de gestion des déchets nous laisse craindre que les négociations n'en sont qu'à leurs balbutiements. La Ville de Lausanne et TRIDEL ne pouvant absorber qu'une quantité limitée de nos boues, nous sommes contraints d'exporter une part non négligeable de celles-ci sur l'usine d'incinération de Posieux (SAIDEF), ce qui justifie d'autant plus la mise en place de ce système de péréquation.

© Animations dans les écoles

Au cours de l'année 2014, ce ne sont pas moins de 143 animations qui ont été données par des animateurs spécialisés dans les écoles de notre périmètre. Ces animations sont organisées par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC) sur la base du budget mis à disposition annuellement par SADEC.

Afin de sensibiliser les enfants à la préservation des ressources naturelles et aux problèmes posés par les déchets, COSEDEC propose aux écoles différentes animations en fonction du degré d'enseignement.

Dans le cadre de ces interventions, élèves et enseignants :

- réalisent que chaque individu génère des déchets dans ses activités quotidiennes
- prennent conscience des problèmes posés par les déchets dans notre société
- s'interrogent sur les moyens de limiter la production de déchets et de préserver les ressources naturelles

Des informations complémentaires sur les différentes animations proposées aux élèves, en fonction du degré d'enseignement peuvent être obtenues sous le lien suivant : <http://www.cosedec.ch/>.

Comme cela avait été annoncé lors de la présentation du budget 2015, la volonté du Conseil d'administration est d'arriver à proposer 200 animations par année dans notre périmètre. En effet, jusqu'à présent, le budget à disposition ne permettait pas de répondre à toutes les demandes des établissements scolaires, raison pour laquelle nous avons choisi d'augmenter progressivement ce poste du budget pour le porter à CHF 72'000.- en 2015, puis CHF 80'000.- en 2016.

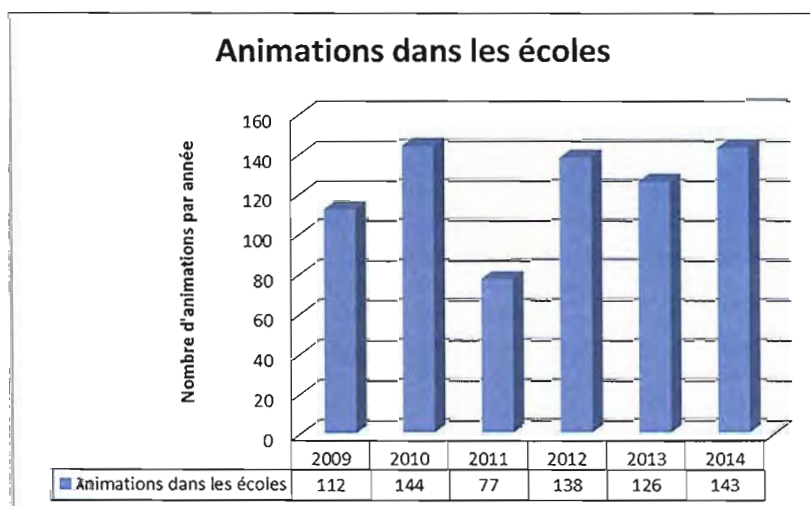


Fig. 6 – Nombre d'animations par année civile

© 20 ans de SADEC SA

Constituée le 17 mars 1994, SADEC a souhaité marquer cette étape importante en conviant ses actionnaires ainsi que tous les administrateurs qui se sont succédé aux commandes de notre société à partager ensemble un moment de convivialité.

Ainsi, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est déroulée le 5 juin 2014 dans les locaux de l'abri de protection civile de la Commune de Tartegnin, nos convives ont pu profiter d'un apéritif bien mérité tout en admirant la vue majestueuse qui s'offrait à eux depuis l'esplanade du Domaine de la Brazière (Serge et Marlyse Dentan).

La seconde partie de la soirée s'est déroulée dans la cour du Domaine de La Montardière (Famille Laurent Munier) où une succession de fondues aromatisées a été servie aux invités dans une ambiance chaleureuse et très conviviale.

Outre les bons moments passés ensemble dans un contexte différent, cette fête aura été l'occasion, à n'en pas douter, de vérifier que la réputation des crus locaux n'était plus à démontrer et que le slogan qui dit de Tartegnin, qu'elle est le « pays du bon vin » n'est pas usurpé.

4. TRIDEL

Depuis le 21 mars 2013, SADEC est actionnaire de la société TRIDEL SA dont l'actionnariat se répartit de la façon suivante :



GEDREL SA	4'016 actions (36.51 %)
VALORSA SA	3'963 actions (36.03 %)
STRID SA	1'540 actions (14.00%)
SADEC SA	1'481 actions (13.46%)

Fig. 7 – Périmètres actionnaires de TRIDEL SA

Cela représente un capital-actions de CHF 11'000'000.-, divisé en 11'000 actions de CHF 1'000.-

Pour mémoire, les représentants de SADEC SA au sein de TRIDEL SA sont :

- Conseil d'administration : MM. Olivier FARGEON et Antonio BILARDO
- Commission financière : M. Jean-Christophe DE MESTRAL
- Comité d'exploitation : M. Didier CHRISTEN

5. Conclusions

Dans la vie d'une société, comme dans la vie d'un homme ou d'une femme, il est des anniversaires plus marquants que d'autres. Cette année 2014 aura vu SADEC passer un cap, celui des 20 ans. A l'image du jeune homme ou de la jeune femme prêts à prendre leur envol en quittant le nid parental, notre société a choisi de prendre son destin en mains en 2014.

De nombreuses adaptations ont été mises en place au sein de la société, tant au niveau du personnel, que de notre organisation interne. La mise en place d'un nouveau système de facturation et de comptabilité dont les effets se feront sentir en 2015, le soin porté à la communication avec les communes, la concrétisation d'un projet d'envergure pour le périmètre avec la future station de transfert route-rail font que notre société est désormais entrée de plain-pied dans l'âge adulte.

L'entier du Conseil d'administration se joint à moi pour vous remercier de la confiance témoignée dans le cadre de nos activités. Soyez certains que celui-ci n'a de cesse de faire en sorte que SADEC SA puisse toujours plus être un outil au service des communes. C'est dans ce sens que nous continuerons à œuvrer, tout en restant à l'écoute de vos besoins avec le souci d'une amélioration constante de nos prestations.

Pour le Conseil d'Administration

Nyon, le 23 avril 2015



Olivier Farjeon